

EXTRAIT
du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du JEUDI 03 JUILLET 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	09	10

Le Jeudi 03 Juillet 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 JUIIN 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie
Présents : Mmes : CECCHINI C. ; PEREIRA S. ; BELLON S. ; MENSE M. ; FELLON F. ;
Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; BLANC P. ; HENAREJOS F. ;
Absents excusés : VANEL M. ;
Absents : POIMBOEUF J. ; CORNAND JB. ; CASTANO C. ; POUCEL A. ;
Procuration : Mme VANEL a donné procuration à Madame FELLON Françoise
Secrétaire de séance : MASSEL Alain

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
10	0	0

Objet de la délibération
D-2025-07-1 : reprise de la délibération N° d-2025-05-03 approbation projet Atlas Biodiversité demande subvention Fonds Vert

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération N° D-2025-05-03 dans laquelle le Conseil Municipal avait validité le projet de l'Atlas Biodiversité et une demande subvention pour le Fonds Vert.
Il s'agit d'engager une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), outil de connaissance et de sensibilisation permettant d'identifier les enjeux de biodiversité à l'échelle communale, de valoriser le patrimoine naturel et de mieux intégrer la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire.

Cette démarche sera conduite en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Provence, qui accompagneront la commune dans la réalisation de l'ABC, depuis les inventaires naturalistes jusqu'à la restitution auprès des habitants. Il a lieu de reprendre le les montants et le plan de financement.
Le montant total de ce projet s'élève en réalité à 40.711€ TTC mais éligible au Fonds Vert pour un montant de 32.876 € TTC qui les frais de personnel en sont exclus

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
ETAT (Fonds Vert) 80 %	26.300,80 €
AUTOFINANCEMENT 20 %	14.410,20 €
TOTAL TTC	40.711,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOpte le projet dans sa globalité
SOLLICITE le financement de l'Etat à hauteur de 26.300,80 €
AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération et à la mise en application de la présente délibération

Ainsi fait délibéré le jour mois et an susdits

Le secrétaire de séance :
MASSEL Alain

La Maire :
PEREIRA Sylvie




Mise en ligne sur le site internet le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sis 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09, ou par application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux, prorogeant le délai de recours contentieux, auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. S'agissant de l'acte de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée devant la juridiction administrative compétente (cf ci-dessus) dans un délai de deux mois